NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

57 N° 10 1930

Prêtres de Belgique (1830-1930). Dans le ministère pastoral

Édouard DE MOREAU

p. 621 - 647

https://www.nrt.be/fr/articles/pretres-de-belgique-1830-1930-dans-le-ministere-pastoral-3352

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

PRÊTRES DE BELGIQUE
(1830-1930)

Dans le ministère pastoral

LES CONDITIONS DE L'APOSTOLAT SACERDOTAL CONTEMPORAIN.

Taine décrit quelque part un curé, « factionnaire fidèle dans sa guérite, patient, attentif au mot d'ordre, montant correctement sa faction solitaire et monotone ». Sans doute se rencontrait-il au XIXe siècle, peut-être se rencontre-t-il encore aujourd'hui, dans des paroisses exiguës et reculées de la Belgique, quelques pasteurs de ce genre. Mais ce type disparaît de plus en plus avec la facilité des communications et surtout avec l'activité variée qui s'impose au prêtre à l'époque actuelle. Combien de presbytères pourrait-on comparer maintenant à des guérites et de prêtres à des sentinelles?

Les modifications profondes survenues dans la société depuis la fin du XVIIIe siècle ont contribué, sous certains rapports, à rendre plus aisé et plus fécond l'apostolat du prêtre belge : il est plus libre des biens terrestres, plus indépendant de l'État dans ses fonctions sacrées; le clergé contemporain se distingue par sa cohésion, par son union avec l'évêque. Mais, d'autre part, il trouve dans le monde moderne de formidables obstacles à son action et les luttes d'autrefois entre les puissances du bien et les puissances du mal ne sont rien à côté de celles qui se sont livrées depuis 1789 et qui se livrent tous les jours sous nos yeux. Nous voudrions exposer brièvement ici les conditions de l'apostolat du prêtre belge depuis cent ans, soit qu'elles le favorisent soit qu'elles l'entravent.

Le curé d'ancien régime ressemblait souvent, d'après Taine,

à un *factionnaire*; il était toujours un *fonctionnaire* ou, tout au moins, un magistrat. Célébrer la messe à certains jours, prêcher la doctrine chrétienne les dimanches et les fêtes, expliquer le catéchisme aux fidèles et aux enfants qui se préparaient à la première communion, administrer les sacrements : c'étaient là ses principales obligations, d'ordre spirituel. Mais il représentait encore dans son ressort l'officialité épiscopale et proclamait, en chaire, le nom de ses paroissiens que frappait une sentence d'excommunication. Il était aussi le délégué du pouvoir civil, tenant à ce titre le registre des naissances, des mariages, des sépultures. De ce caractère public le curé n'a rien conservé. Ce changement n'est pas regrettable, car il eut pour effet d'augmenter la confiance des ouailles envers leur pasteur. Il est impossible de voir maintenant dans le prêtre autre chose qu'un représentant de Dieu et de l'Église.

Cependant, un lien nouveau s'établit à la suite de la Révolution entre le curé et le vicaire, d'une part, et le gouvernement, de l'autre. Les ministres du culte touchent un traitement de l'État. Leur condition de salariés ne devait-elle pas fatalement diminuer leur indépendance? En réalité, cet inconvénient n'apparut pas dans la pratique, tout au moins en Belgique. Mais une conséquence réelle de la suppression des biens-fonds qui garantissaient l'existence du clergé paroissial et de l'exigüité des traitements qui lui furent alloués, c'est l'entrave mise ainsi au zèle et aux initiatives généreuses d'un grand nombre de prêtres et l'état d'incertitude et de malaise où ils se trouvent; trop souvent voisins de la misère, ils se voient contraints de rechercher l'argent et paraissent dès lors intéressés. Mais, d'autre part, le curé ne prêche-t-il pas avec plus d'éloquence et de sincérité que jadis la doctrine évangélique de la pauvreté, devant des ouailles convaincues qu'il ne cache point de trésor au presbytère?

Vis-à-vis des évêques, la dépendance du clergé séculier a été rendue beaucoup plus effective depuis le concordat de 1802. Le curé est toujours nommé par le chef du diocèse et non plus, comme cela se pratiquait sous l'ancien régime, par des patrons :

seigneurs, abbayes ou chapitres. Seul le curé proprement dit, par opposition aux succursalistes qui forment la grande masse, jouit de l'inamovibilité. Enfin, le prêtre de paroisse en désaccord avec son évêque ne peut plus compter sur des tribunaux civils prompts à épouser sa cause et à mettre en mouvement l'appel comme d'abus. Cette dépendance du clergé inférieur ne dégénéra point en esclavage. Bien au contraire, il se sent aujourd'hui plus proche de son prélat : celui-ci n'est plus le cadet de famille aristocratique que l'on case dans un gros bénéfice; il a passé par le séminaire comme ses prêtres; il a d'ordinaire exercé comme eux le professorat dans les collèges, ou le ministère dans les paroisses. L'unité réalisée ainsi dans le clergé séculier par un contrat de la papauté avec la société civile vint accentuer celle qu'avait déjà produite le concile de Trente. Et ce fut là, pour l'avenir de l'apostolat en Belgique et en France, un gain considérable, bien que celui-ci ne soit point entré dans les intentions du premier consul, ni peut-être même dans celles de Pie VII.

A ces conditions favorables pour l'apostolat, la Constitution belge en ajouta d'autres qu'il suffira de rappeler : pleine et entière liberté de culte, d'enseignement et d'association; suppression de toute mesure préventive en ces matières; indépendance complète de l'Église dans la nomination des ministres du culte et dans leur correspondance avec le Saint-Siège.

Le clergé belge eut enfin l'avantage inappréciable de pouvoir travailler pendant un siècle d'une manière continue, sans être entravé par des persécutions religieuses. Tandis que la plupart des pays catholiques, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, les États de l'Amérique du Sud avaient à subir des lois restreignant l'action apostolique, saisissant les biens ecclésiastiques, expulsant les congrégations, l'Église belge ne cessa jamais de jouir de la liberté la plus entière. Cependant ses ennemis s'attachaient de tout leur pouvoir à diminuer ou à rendre illusoire cette précieuse prérogative.

Les ennemis de l'Église belge? Quels furent-ils au cours de ce siècle?

Le catholicisme combat dans notre pays sur un tout autre terrain que le catholicisme anglais, le catholicisme allemand, le catholicisme américain. S'il enregistre moins de victoires, c'est-à-dire de conversions, il n'a pas tant à redouter les mariages mixtes et la propagande protestante.

D'après un document statistique de 1850, le nombre des protestants était, à cette date, de 6.578, celui des Israélites de 1.326, celui des habitants n'appartenant à aucun culte déclaré de 600; le chiffre de la population totale se montait à 4.337.194 âmes. A en croire la même source, la population protestante avait diminué de près de la moitié, de 5.862 exactement, entre 1830 et 1840; ce fait devait être attribué au retrait des garnisons hollandaises après 1830; la population israélite avait au contraire augmenté de 290 à 300 habitants pendant la même période.

En cette année du centenaire, la population totale de la Belgique dépasse les huit millions. D'après l'affirmation du grand rabbin lui-même, le nombre des israélites est de 75.000, dont 45.000 à Anvers et 20.000 à Bruxelles. Les deux groupements ecclésiastiques principaux du protestantisme, à savoir l'*Union des Églises protestantes évangéliques* et *l'Église chrétienne missionnaire belge* comptent en chiffres ronds 50.000 fidèles, dont un tiers environ sont étrangers. Comme il n'existe pas de statistique des cultes en Belgique, on considère comme catholiques tous ceux qui ne sont pas affiliés à une église reconnue, protestante ou juive. La propagande protestante fut dénoncée à diverses reprises, par exemple entre 1830 et 1860, dans le *Journal historique et littéraire* de P. Kersten, paraissant à Liége. Les lecteurs de la *Nouvelle Revue Théologique* savent qu'elle s'est intensifiée depuis la Guerre. Il faut la surveiller de près; mais jusqu'à présent elle ne paraît pas avoir obtenu de bien grands résultats. Les quelques centaines de stévenistes qui végètent encore aux environs de Hal ne sont guère redoutables. L'« antoinisme » l'est un peu davantage. Né au début du XXe siècle et parti de la province de Liége, il n'a malheureusement pas cessé de se répandre depuis en Belgique et en France, malgré sa pauvreté et même ses drôleries

doctrinales. Ce mouvement était, à l'origine au moins, de nature spirite. On sait le succès que rencontrèrent depuis la fin de la grande guerre l'occultisme et la théosophie.

Cependant ce n'est ni le protestantisme, ni le stévenisme, ni l'antoinisme, ni le spiritisme qui disputèrent le plus les âmes à l'Église, entre 1830 et 1930. Ses ennemis les plus dangereux furent assurément le libéralisme, le socialisme et enfin la liberté elle-même, cette liberté qui, sous tant de rapports, apparaît comme la meilleure alliée du catholicisme .

Nous devons remonter jusqu'à Joseph II pour découvrir les origines du libéralisme belge. Les Vonckistes, parmi lesquels on compte beaucoup d'avocats, de médecins etc., se réunissent alors dans les loges maçonniques. Déjà on distingue chez eux une aile avancée, anticléricale. Sous l'Empire, le parti libéral ou « parti français » est « du côté de César, dans la lutte entre l'Empereur et Pie VII ». Il s'organise surtout au temps du régime hollandais et jouit des faveurs de Guillaume Ier, qui, lui aussi, redoute le cléricalisme. Cependant, vers 1827, les libéraux belges subissent l'influence des doctrines spiritualistes de Cousin et de Guizot, ainsi que des idées politiques de Benjamin Constant et de Royer-Collard; ils finissent par s'unir avec les catholiques sur le terrain de la liberté.

Après 1830, le magnifique développement des œuvres catholiques et surtout de l'enseignement catholique ne tarde pas à les épouvanter. Ils redoutent l'Église, la « plus grande force de réaction »; ils dénoncent ses attentats contre l'*indépendance du pouvoir civil*. Si, avant 1879, beaucoup de libéraux doctrinaires continuent à pratiquer tant bien que mal la religion, le libéral belge est essentiellement rebelle à tout dogme, à toute croyance imposée; il est libre-penseur, souvent franc-maçon.

Nous n'avons pas à rappeler ici la lutte que l'Église dut subir sur le terrain législatif, lorsque se trouvèrent au pouvoir les ministères doctrinaires, de 1847 à 1870, et le ministère radical de 1879 à 1884. Le principal objectif du libéralisme ne cessa d'être l'enseignement neutre. Or, bien que celui-ci n'ait été véritablement

sanctionné que par la loi de 1879, dont la durée d'existence ne dépassa pas cinq années, M. Van Kalken nous confesse que, longtemps avant cette date,« la loi de 1842 avait perdu son caractère confessionnel dans les grandes villes. Le corps enseignant y était athée; les crucifix avaient disparu des classes; l'enseignement de la religion avait été remplacé par un cours de gymnastique ». Pour la période qui s'écoule de 1884 à la grande guerre, la brochure de M. P. Verhaegen sur les *Ravages de l'école neutre en Hainaut* (1910) vint ouvrir les yeux de bien des catholiques. D'après un rapporteur du Congrès de Malines de 1909, il n'y avait pas alors d'enseignement religieux organisé pour 60.827 enfants; 23.000 étaient dispensés du cours de religion; 13.513 ne suivaient qu'un semblant d'enseignement religieux. Ainsi se formaient et se forment encore, principalement dans les villes, les jeunes générations libérales. Mais, depuis une cinquantaine d'années, c'est aussi parmi les anciens élèves des écoles neutres que se recrute de préférence le socialisme.

Des documents sûrs prouvent que dès 1830 une bonne partie de la classe ouvrière s'était éloignée de l'Église. Dans la suite, les mêmes causes générales devaient continuer à la déchristianiser : réunion de masses ouvrières dans les ateliers et police morale insuffisante qui s'y exerce, trop longues journées de travail, travail des femmes et des enfants, désorganisation de la famille, travail du dimanche, etc., etc. Dans le même sens agissaient encore les mauvais journaux, les livres immoraux à bon marché, les plaisirs organisés, l'indifférence religieuse de la bourgeoisie, enfin l'enseignement neutre signalé plus haut. A partir des dernières années du XIXe siècle, le socialisme épousa les justes revendications sociales des ouvriers et prit même le titre de *Parti ouvrier*. Les ouvriers étaient préparés à le suivre et le suivirent en effet. Or le socialisme prêchait la lutte des classes, il méprisait et attaquait souvent la religion, tout en feignant à certains jours de la respecter.

C'est surtout entre les années 1880 et 1914 que s'effectua le douloureux divorce entre l'ouvrier belge et la religion de ses

pères. Bien avant la guerre mondiale, les parties industrielles du Hainaut et de la province de Liége étaient connues pour être les contrées les moins religieuses de la Belgique.

Le libéralisme arracha surtout des âmes à l'Église dans la bourgeoisie, le socialisme parmi les ouvriers. La « liberté illimitée » travailla contre la religion sans distinction de classes sociales. Elle avait cependant été la grande idole des catholiques aux environ de 1830! Il vaudrait la peine de recueillir dans les journaux, dans les livres, dans les lettres, pour les années qui suivent notre Révolution, l'écho des premières désillusions sur les conséquences de cette liberté tant aimée. Mais les confidences à ce sujet doivent être assez rares : car les catholiques, « unionistes » de cœur, redoutent d'être rangés parmi les ennemis de notre pacte fondamental. Au moins, les évêques parlèrent-ils haut. Leurs mandements reviennent sans cesse sur les mauvaises lectures, les mauvais journaux, les mauvais spectacles, le respect humain. Des publicistes aussi jettent le cri d'alarme. « Que n'imprime-t-on pas depuis six ou sept ans, en Belgique! » s'exclame Kersten en 1837. « Tout ce que la France et d'autres pays ont de plus détestable est reproduit chez nous avec un empressement et une promptitude que l'esprit d'intérêt ou d'impiété peut seul expliquer ».

Le danger ne fit qu'augmenter et se multiplier avec les années. A la licence toujours plus grande des lectures et des théâtres, s'ajoute aujourd'hui celle des cinémas, des toilettes, des annonces, des affiches, des étalages. Malgré sa vigilance et son zèle, la *Ligue pour le développement de la moralité publique* ne peut combattre que les abus les plus criants et les plus étendus. Les sociétés modernes, qui sont neutres, craignent de passer pour trop austères et trop influencées par les religions. Que de fois le parquet, soucieux de défendre la morale en danger, ne se trouve-t-il pas empêché d'agir ? Quant à la foi du croyant, tandis que les pouvoirs publics des siècles passés le défendaient peut-être avec trop de soin contre toute doctrine nouvelle, il faut avouer qu'elle se trouve exposée aujourd'hui à mille dangers, et qu'une

prétendue science vulgarisée, pour ne citer que ce seul exemple, s'entend à verser chaque jour des objections de toute espèce dans des esprits souvent fort peu préparés à les critiquer.

Tels sont les principaux adversaires — et il ne s'agit naturellement que des adversaires visibles et des adversaires nouveaux — auxquels le clergé catholique dut faire face depuis 1830. Pour empêcher leur action néfaste, le prêtre n'a pu se contenter d'une armure d'ancien régime. Il a dû, d'après les temps, d'après les milieux et d'après les classes sociales, trouver des moyens adaptés pour conserver et pour fortifier le christianisme dans les âmes. D'une manière générale, il lui a fallu tremper celles-ci bien autrement qu'aux âges de foi, qu'aux âges des curés « factionnaires fidèles dans leurs guérites ». Avant d'étudier les principales manifestations de cet apostolat contemporain, consacrons quelques pages à l'armée des apôtres.

L'ARMÉE DES APÔTRES

Les apôtres se trouvent dans le clergé séculier et dans le clergé régulier. Parlons d'abord du premier, de son accroissement par rapport aux besoins religieux de la population et de sa formation ascétique et intellectuelle.

Le témoin auquel nous avons déjà recouru, P. Kersten, s'appliquait à résoudre, en 1834, le problème suivant : le clergé est-il assez nombreux en Belgique ? Mais, il disposait de bien pauvres éléments pour répondre à cette question. D'après son enquête rapide, il déclare qu'on ne se plaint pas de la pénurie, sous ce rapport, dans le Brabant et les Flandres. Il est vrai, ajoute-t-il, que même dans les régions les plus catholiques, une importante fraction de la population ouvrière des villes ne pratique plus.

Les détails les plus précis qu'il nous fournit sont relatifs au diocèse de Bruges. Là, écrit-il, « aucune paroisse, nous assure-t-on, n'est dans le besoin, faute de prêtres ou d'instruction. Cependant on ne compte dans tout le diocèse que 500 prêtres, et de ces 500 il n'y en a que 443 employés au saint ministère.

Or la population du diocèse était, au 1er janvier 1833, de 609.405 habitants; ce qui donne à peine un prêtre en fonction pour 1.374 âmes. Avant 1797, le diocèse de Bruges avait, dans le ministère, 600 à 700 prêtres ». Kersten passe ensuite aux « régions où l'on se plaint ». Elles se trouvent en pays wallon. Là, plus encore qu'en Flandre et dans le Brabant, une bonne partie de la population ne demande plus les secours religieux. Mais l'auteur ne cite aucun chiffre pour le clergé de ces diocèses.

L'Annuaire statistique de Belgique nous permet de comparer l'accroissement de la population et celui du clergé catholique rétribué (1). En 1840, le chiffre de la population était de 4.072.619, celui du clergé rétribué de 4.341, c'est-à-dire qu'on comptait un prêtre pour 938,1 habitants. En 1860, le nombre d'habitants a passé à 4.731.996 et celui des prêtres recevant un traitement ou une indemnité de l'État, à 4871. La proportion est donc, dans ce cas, d'un prêtre pour 971,4 habitants. En 1890, la population est de 6.069.321 h. Le clergé rétribué compte 5.026 prêtres, c'est-à-dire un prêtre pour 1207,5 habitants. Enfin en 1920, d'après le dernier recensement général, le chiffre de la population est de 7.465.782 et celui du clergé rétribué (en 1919), de 5.988, c'est-à-dire d'un prêtre pour 1246,7. Ainsi de 1840 à 1920, la proportion entre les chiffres de la population et du clergé rétribué, ou appliqué au ministère direct, n'a cessé de décroître. Entre 1860 et 1920, la population a passé de 4.731.996 à 7.465.782, c'est-à-dire qu'elle a augmenté de 36,3 %; le clergé rétribué, lui, se chiffrant à 4871, en 1860, est de 5.988, en 1919, c'est-à-dire qu'il ne s'est accru que de 22,9 %. Sans doute la proportion des croyants a dû diminuer en Belgique, entre 1860 et 1920; mais les œuvres du clergé sont bien plus nombreuses et son ambition se borne de moins en moins à conserver : elle veut reconquérir le terrain perdu.

(1) Archevêque, évêques, vicaires généraux, chanoines, curés, desservants de succursales, chapelains, vicaires et desservants d'annexes. Nous considérerons ici comme synonymes les deux expressions suivantes : prêtres séculiers vaquant au ministère sacré et clergé séculier rétribué par l'État. Cette identification est naturellement fort loin d'être rigoureuse.

Les chiffres transcrits plus haut semblent indiquer par eux-mêmes une baisse dans le recrutement du clergé. Mais elle n'est pas aussi sensible qu'on pourrait le croire, car un nombre toujours croissant de prêtres séculiers s'est vu appliquer à l'enseignement dans les collèges. On voudrait pouvoir fournir sur le mouvement des vocations ecclésiastiques pendant ce siècle des détails précis et sûrs. Malheureusement nous sommes encore loin de posséder les éléments nécessaires pour cet aperçu d'ensemble. Dans notre étude sur l'*Église catholique en Belgique* de 1830 à 1914, nous signalons surtout une diminution à partir de 1900.

Ces dernières années, dans la plupart des diocèses, un léger progrès s'est accusé. Ainsi à Malines, les entrées au grand séminaire, entre 1920 et 1926, ont été en moyenne de 65,2 par an, alors qu'elles n'avaient été que de 63,1, entre 1900 et 1909. Le diocèse qui souffre le plus de la pénurie des vocations cléricales est, on le sait, celui de Tournai. On y compte, de 1890 à 1899, en moyenne 32,9 ordonnés par an; de 1900 à 1909: 30,1; de 1910 à 1919 : 24,1. En 1924, on prévoyait, pour la période quinquennale 1924-1928, 84 ordinations, c'est-à-dire 16,8 par an; soit un déchet de 50 % par rapport aux chiffres de 1890-1899. Mais dès 1924 les entrées en philosophie étaient plus nombreuses présageant un heureux relèvement dans le nombre des ordinations sacerdotales de ce diocèse (1).

Ce qui distingue surtout le prêtre séculier, à l'époque contemporaine, du prêtre séculier de l'ancien régime, c'est sa formation

(1) Nous nous en voudrions d'insister sur ces chiffres. Il faut malheureusement reconnaître qu'au point de vue de la statistique religieuse, notre pays ne prend pas place parmi les plus avancés. Pour arriver, rien que sur cette question des vocations cléricales, à des résultats sérieux, il faudrait pouvoir comparer, diocèse par diocèse, année par année, les chiffres d'entrées au grand séminaire ou mieux encore des ordinations sacerdotales, aux décès de prêtres employés dans le ministère et au chiffre normal de ministres sacrés dont doit pouvoir disposer l'évêque. Ajoutons que, pour apprécier certaines diminutions qui peuvent intervenir dans les chiffres des vocations sacerdotales, il y aurait lieu de tenir compte, d'une façon rigoureuse, des vocations religieuses. Pour Malines, M. l'abbé L. Leclercq vient de faire paraître un excellent article intitulé : *Un siècle de recrutement sacerdotal*, dans les *Collectanea Mechliniensia*, août-sept. 1930.

ascétique et scientifique plus sérieuse et le soin que ses supérieurs ecclésiastiques mettent à la conserver et à la développer. L'instruction répandue dans toutes les classes de la société, les contacts perpétuels des croyants avec les incroyants, les objections innombrables contre la religion, obligent le prêtre à se préserver lui-même et à préserver ses fidèles contre les dangers que court la foi, contre le naturalisme et l'indifférence. Avant la Révolution, il existait sans doute des séminaires dans tous nos diocèses. Mais nous croyons qu'un bon nombre de candidats au sacerdoce ne passaient pas par eux. Et puis, au point de vue des études, les séminaires avaient été un peu organisés comme une préparation aux universités, dans lesquelles, pour occuper certaines places plus en vue, les clercs devaient nécessairement aller prendre les grades. Aussi n'étudiait-on guère de dogme dans les séminaires, mais surtout des cas de conscience, du chant ecclésiastique, etc. C'est au contraire au grand séminaire, sauf de très rares exceptions, que le prêtre séculier du XIXe siècle reçoit sa formation scientifique et ascétique. Dès 1829, par un très beau mandement, le prince de Méan, archevêque de Malines et primat de Belgique, organisait son séminaire, qu'il divisait en deux sections, l'une comprenant les humanités et la philosophie, l'autre la théologie. Le cours des études de la première section, c'est-à-dire du petit séminaire, devait être de sept années, celui de la deuxième section, le grand séminaire, la théologie, de quatre années. Celle-ci comprendrait « l'étude plus approfondie de l'histoire ecclésiastique, l'étude du droit canonique, de l'Écriture Sainte, de la Théologie dogmatique, de la Théologie morale et de la Liturgie ». C'est encore, on le voit, le cadre actuel de nos études au grand séminaire. Les autres chefs des diocèses imitèrent Mgr de Méan, soit peu avant, soit peu après la Révolution belge. En 1834, Kersten exalte ainsi ce qui a été fait sous ce rapport : « Il y a cinq ou six ans, à peine restait-il, dans tous les Pays-Bas, un seul asile ouvert aux études ecclésiastiques — ceux-ci avaient en effet été supprimés par les arrêtés du 14 juin 1825 et la fréquentation du *Collège philosophique* resta obligatoire jusqu'à l'arrêté

du 20 juin 1829 —. Aujourd'hui, à peine pourrait-on dire s'il nous manque quelque chose. Chaque diocèse a son séminaire, organisé conformément aux canons du concile de Trente, renfermant, outre les chaires de théologie proprement dite, tous les cours préliminaires, toutes les études accessoires ». Kersten devait voir s'ouvrir de la même manière, avant la fin de la première période décennale du royaume de Belgique, tous les petits séminaires conservés jusqu'à nos jours : à savoir, pour le diocèse de Malines : Malines, Hoogstraeten, Basse-Wavre; pour Gand, Saint-Nicolas; pour Bruges, Roulers; pour Tournai, Bonne-Espérance; pour Namur, Floreffe et Bastogne; pour Liége, Rolduc, transféré après 1839 à Saint-Trond et à Saint-Roch.

En feuilletant les anciens statuts de nos diocèses et les décrets des synodes antérieurs à la Révolution, nous y avons bien rencontré quelques dispositions ayant pour but de conserver et de développer l'esprit religieux du prêtre. Le plus souvent, ces passages s'inspirent du fameux *Decretum de vita et honestate clericorum* du Concile de Trente, qui, comme on le sait, a été conçu en termes fort généraux et ne prescrit ni même ne recommande aux ministres sacrés aucune méditation, aucun examen de conscience, aucune lecture pieuse. Dans les statuts ou décrets des anciens diocèses de la Belgique, on traite par exemple du port de la soutane et de la tonsure; on y prohibe l'entrée des *tabernae*; on réglemente l'habitation des femmes dans le presbytère. Il y est parfois question du tabac, interdit au prêtre « *seu in fumo seu in pulvere* », tantôt avant et pendant la célébration de la messe, tantôt d'une manière absolue, parce que, pas plus que l'ivresse, l'estaminet et les « *irritamenta gulae* », le tabac ne convient au ministre des autels (Statuts de Namur, 1701). Rarement, l'on trouve mentionnée, dans cette législation, l'oraison mentale et la confession hebdomadaire. Mais si nous ouvrons ensuite ce même genre d'ouvrages pour le XIXe siècle, nous y tombons sur de longs chapitres consacrés à la perfection sacerdotale et aux moyens de l'acquérir, comme d'ailleurs aussi à la culture de la science ecclésiastique, aux examens des prêtres et

aux conférences sacerdotales. Méditation quotidienne d'au moins une demi-heure, examen de conscience, lecture spirituelle, récitation du chapelet, retraite annuelle, confession fréquente, tels sont les principaux moyens que, bien avant le nouveau Code, nous voyons recommandés aux prêtres séculiers et qui sont depuis longtemps d'un usage courant parmi eux. Et combien d'ecclésiastiques, même sans avoir adhéré à des Ligues comme l'*Union apostolique des prêtres séculiers du Sacré-Cœur*, souvent appelée l'*Omnia pro Jesu*, ne se contentent pas de cela mais assument librement bien d'autres obligations du même ordre qui les rapprochent des religieux.

Pour la vie intellectuelle du prêtre de paroisse, elle est surtout alimentée par les *Conférences*. De celles-ci sortirent les différentes revues diocésaines. A l'exemple du diocèse de Tournai, ces *Collationes* naquirent peu à peu entre 1880 et la guerre. Mais la plupart des prêtres ne se contentent pas d'une seule revue. On peut souvent aussi admirer dans les bibliothèques de presbytères le choix heureux qui a été fait et le souci de se tenir au courant du mouvement théologique, canonique, moral, ascétique, liturgique. Malheureusement, dans la journée remplie à l'excès de beaucoup de jeunes vicaires, il reste trop peu de temps, s'il en reste, pour l'étude privée. On se plaint parfois qu'il leur manque la connaissance approfondie des œuvres sociales et la compétence théologique requise pour s'imposer dans les cercles d'études; on leur a reproché de se réserver le plus volontiers dans certaines œuvres l'aspect le plus matériel. En ces points, il reste des possibilités de progrès.

Il nous reste à parler des religieux. La Belgique, en effet, nous paraît être un des pays où les deux clergés marchent le plus la main dans la main. Ils se rencontrent continuellement dans le ministère sacré, dans l'apostolat auprès des laïques, le seul qui nous occupe ici.

On trouve bien encore en Belgique, comme en Angleterre et en Hollande, des religieux curés des églises paroissiales. Mais, à l'encontre de ce qui se passe dans ces pays à majorité protes-

tante, ils constituent ici une exception. Avant la Révolution, les Prémontrés desservaient, de droit, un bon nombre de paroisses : ainsi l'abbaye de Parc en avait vingt-quatre. Depuis le Concordat, ce droit n'existe plus et les fils de saint Norbert dépendent absolument, pour la nomination à des cures, de la volonté de l'Ordinaire.

Mais les religieux possèdent encore en Belgique un grand nombre d'églises publiques où ils exercent le ministère. Dans les villes les plus importantes du pays, Frères Mineurs, Capucins, Conventuels, Carmes, Servites, Dominicains, Rédemptoristes, Jésuites, Pères de Picpus attirent à leurs offices une partie des fidèles. En dehors de ces centres urbains se rencontrent des églises également ouvertes à tous les fidèles et appartenant par exemple à des Bénédictins, comme Maredsous. Pour le culte, ces églises, bien que non paroissiales, se trouvent sous la dépendance des évêques.

On connait l'accroissement considérable du nombre de religieux des deux sexes en Belgique, de 1830 à 1930. Leur chiffre monte de 11.968 en 1846 à 14.620 en 1856; à 18.196 en 1866; à 25.326 en 1880; à 30.098 en 1890; à 37.905 en 1900; à 58.351 en 1910; enfin il descend en 1920, à 54.511. Pour comprendre cette statistique, il faut se rappeler d'abord qu'après la période française et hollandaise, la Belgique avait perdu à peu près tous ses couvents, ensuite que, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle s'est montrée largement hospitalière aux ordres religieux exclus de leurs pays, Espagne, France, Portugal, etc. C'est par l'arrivée des religieux proscrits que s'explique la progression considérable des chiffres entre 1890 et 1910; d'autre part, la baisse de celui de 1920, par rapport à celui de 1910, a pour cause la rentrée en France depuis la guerre d'un bon nombre de religieux, jadis expulsés de ce pays. Néanmoins, dans les totaux de 1809, 1900, 1910 et 1920, le nombre de religieux belges l'emporte de loin et il n'a cessé de s'accroître, puisqu'il passe de 24,585 sur 30,098 à 30,915 sur 37,905, à 38.140 sur 58.351 et enfin à 41.010 sur 54. 511.

Des 9,858 religieux de sexe masculin en 1920, 2,285 appartiennent à des communautés purement enseignantes et 628 à des communautés purement hospitalières. C'est donc parmi les 7.000 autres, parmi les religieux d'ordres ou de congrégations qui, d'ordinaire, poursuivent à la fois plusieurs buts : hospitalisation, enseignement, vie contemplative, que se rencontrent les prêtres s'adonnant d'une façon plus ou moins intensive, plus ou moins continue, au ministère de la prédication et de la confession. C'est à eux que les curés de nos villes et de nos campagnes aiment à recourir pour les sermons extraordinaires, pour les triduums, pour les retraites, pour les adorations, pour les missions, pour les confessions au temps pascal et à la veille des grandes fêtes. C'est à eux que les évêques confient généralement les retraites et les récollections sacerdotales. Ils se trouvent ainsi en rapport constant avec le clergé séculier et ces rencontres de tous les jours contribuent à maintenir la bonne entente, l'élévation de pensée, l'aspiration commune vers la réalisation de plus en plus parfaite du règne de Dieu dans les âmes.

Bien des œuvres dirigées par les religieux ont aussi pour résultat d'augmenter la ferveur dans les paroisses. Ainsi les différents Tiers-Ordres, les retraites fermées, les *Bonden van het Heilig Hart*, les *Croisades Eucharistiques*. Les Pères Bénédictins de Maredsous, du Mont-César, de Saint-André, d'Afflighem, par leurs périodiques, par la diffusion de leurs missels, etc., ont contribué plus que tous autres au renouveau de la vie liturgique; et ce mouvement paraît n'avoir été nulle part ailleurs aussi vivant et aussi bien dirigé que dans notre pays. La *Semaine d'Averbode*, *Petits Belges*, *Madonna*, *Onze Bode*, *Averbode's Weekblad*, *Zonneland*, *Miles Christi*, *Hooger Leven*, etc., des Prémontrés d'Averbode, le *Bode van het Heilig Hart*, des PP. Jésuites d'Alken, les *Études religieuses*, des PP. Dominicains, et beaucoup d'autres publications du même genre entretiennent partout la vie chrétienne.

Le mouvement de l'apostolat sacerdotal en Belgique.

On dit parfois qu'il y a des œuvres à la mode. Il est certain que, suivant les besoins du moment et le mot d'ordre du pape ou des évêques, la charité et le dévouement des prêtres et des laïcs se portent plus décidément tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Sans vouloir faire des catégories exclusives ni fixer des périodes précises, nous croyons au moins pouvoir indiquer quels furent, de 1830 à 1930, en dehors de l'enseignement libre et de l'activité proprement paroissiale dont nous parlerons plus bas, les principaux courants de l'apostolat en Belgique.

De 1830 à 1847.

Durant les vingt premières années environ de notre indépendance, les *missions intérieures* et les *Œuvres des bons livres* obtiennent le plus de faveur.

Le succès des missions prêchées en France sous la Restauration avait vivement attiré l'attention du clergé belge. Redevenu libre de ses moyens d'action en 1830, il voulut à son tour utiliser systématiquement cette forme d'action apostolique. Aucune autre ne paraît avoir produit alors des fruits aussi merveilleux. La vie religieuse s'en trouva partout renouvelée.

Dès sa première année, le précieux *Journal historique et littéraire* publie de courtes nouvelles, parfois des relations détaillées et des récits « par un témoin oculaire » de missions qui ont eu lieu en vingt-six localités, dont onze villes. Les cinq volumes suivants de ce périodique ne sont pas moins riches en détails sur ce sujet. Ensuite Kersten jugea bon de diminuer l'espace réservé à ce genre de faits, toujours à peu près les mêmes. Sans prendre à la lettre toutes les appréciations des missionnaires, toutes leurs anecdotes et surtout toutes leurs statistiques, on doit cependant reconnaître que les populations catholiques, sevrées pratiquement depuis la Révolution française de ces grandes prédications suivies, furent profondément secouées par la parole d'un P. Bernard ou d'un P. Dechamps, rédemptoristes, d'un P. Boone, d'un P. Van de Kerchove, d'un P. Schoofs, jésuites, d'un Van Dale, d'un

Th. de Montpellier, prêtres séculiers. Car, de 1830 à 1846, avant l'entrée en scène des fils de Saint-François, les prêtres séculiers rivalisent de zèle dans cette œuvre féconde avec les fils de Saint Alphonse et de Saint Ignace. L'abbé Van Dale, du diocèse de Gand, a prêché, de 1837 à sa mort, en 1843, 85 missions. Dans le diocèse de Bruges, de 1835 à 1840, plus de cent paroisses ont été visitées par des missionnaires. Or un dixième seulement de ces missions étaient entreprises par des jésuites, les autres furent données par des prêtres séculiers. Dans le Brabant et dans le diocèse de Namur, les curés s'invitent, et, à deux ou trois, ils prêchent la mission. Toutes les classes de la population paraissent atteintes par la parole des missionnaires. Sans doute, cette forme d'apostolat ne cessera pas d'être régulière dans la suite; elle produira encore, dans beaucoup de cas, des fruits abondants de salut. Mais les missions seront presque exclusivement prêchées par des religieux, Rédemptoristes, Frères Mineurs, Capucins, Jésuites, et elles ne provoqueront plus en général chez les fidèles le même enthousiasme religieux que vers 1840.

Un des résultats ordinaires des missions à cette époque était l'établissement d'une *Œuvre des Bons Livres*. Les lecteurs savent la raison de cette forme d'apostolat après 1830. Il se créa alors un grand nombre de bibliothèques catholiques. Une société nationale pour la propagation des bons livres fut inaugurée à Bruxelles, en 1835, et s'étendit bientôt à tout le pays. Une association de la presse catholique, sous le titre de Saint-Joseph, établie à Liége, reçut, en 1845, l'approbation de Grégoire XVI. Malheureusement jusque vers 1850 les journaux catholiques restèrent fort inférieurs. On a souvent déploré que les catholiques belges n'aient jamais senti assez vivement la nécessité de s'organiser sur ce terrain du journalisme et que, d'autre part, les journaux catholiques n'aient guère cessé de se déchirer entre eux. Beaucoup de catholiques comprennent sans doute le bon journal comme agent électoral; ils le répandent donc surtout à certaines époques; ils n'en réalisent pas autant le besoin pour la conservation d'un

esprit religieux et par conséquent ils n'en favorisent pas assez la diffusion régulière. L'activité renouvelée de l'*Œuvre de Saint Paul* nous permet d'espérer un sérieux changement de la mentalité des catholiques sous ce rapport.

De 1847 à 1886.

En 1857, le chanoine De Haerne publiait son livre tout bourré de faits : *Tableau de la charité chrétienne en Belgique*. C'est qu'à la suite des grandes crises économiques qui sévirent le plus durement dans notre pays en 1846 et 1847, et des épidémies de typhus et de choléra qui s'y déclarèrent les années suivantes, les catholiques se tournèrent de plus en plus vers les œuvres de bienfaisance. On ne s'en étonnera pas quand on saura par exemple qu'à Gand, vers 1850, sur les 140.000 habitants, 57.000 étaient inscrits sur les registres de l'assistance publique.

C'est à cette seconde période que se développe surtout en Belgique la *Société de Saint Vincent de Paul*, dont la plus ancienne conférence sur notre sol ne date que de 1842. Mais en 1850, il en existe onze dans la seule ville de Bruxelles. En 1913, 1302 conférences grouperont 19.363 membres actifs et 25.263 membres honoraires et visiteront 23.944 familles.

La charité catholique s'exerçait naturellement surtout vis à vis des ouvriers. La *société civile de crédit de la charité*, fondée en 1855 par le comte E. de Meeus, avait pour but de fournir des subsides pour l'établissement d'écoles ouvrières catholiques et de refuges pour les ouvriers infirmes et âgés. Son capital était de 1.104.717 francs en 1863 et elle distribua cette année 56.303 francs en subsides. Nous n'insisterons pas davantage sur ces œuvres de charité où les laïques tiennent la place principale.

Il ne faudrait pas croire qu'entre 1840 et 1880 les œuvres d'assistance spirituelle aient été négligées. L'immoralité, en effet, marche de pair avec le paupérisme. En 1854, le P. Van Caloen, S. I. fonde l'*Association de Saint François Xavier pour la conversion des pécheurs*, qui, en 1928, comptera environ 50.000 membres, répartis en 190 groupes. Sans être réservée aux ouvriers et tout en poursuivant surtout une fin morale et religieuse, elle fera

vaillamment la guerre à l'*Internationale*. A côté des Xavériens, les Pères Rédemptoristes dirigent une *Association de la Sainte Famille*, fondée en 1844. Son succès fut grand aussi et, lors du Congrès de Malines, de 1909, elle comprenait dix-sept sections avec environ 10.000 membres. Plusieurs autres œuvres, patronages, congrégations, en étaient nées.

De 1886 à 1914.

Nous voici vers 1886. De nouvelles crises, agricoles et industrielles surtout, avaient marqué les dernières années du gouvernement libéral radical et les premières années du gouvernement catholique. Après les grèves de 1886, l'enquête de la *Commission du Travail* et la naissance du *Parti ouvrier belge*, la mentalité catholique évoluera de plus en plus vers la Démocratie chrétienne. Aussi, de 1886 à 1914, notre pays voit-il surtout se développer des œuvres sociales. Un autre article de ce numéro rappellera au lecteur le rôle joué par les prêtres belges dans ce mouvement.

Mais les œuvres sociales, pas plus que les œuvres de charité, ne sont exclusives. Les vingt-cinq années avant la guerre, on signale la naissance de bien des œuvres religieuses nouvelles ou la renaissance de bien des œuvres religieuses anciennes. Nous mentionnerons d'abord ici les *retraites fermées*. Dans les sept maisons de retraites des jésuites, dont six ont été fondées entre 1891 et 1904, et ont été établies comme maisons de retraites ouvrières, passaient annuellement vers 1909, plus de neuf mille hommes. Le *patronage* atteint plus de monde encore et généralement du monde plus jeune. Le grand développement des patronages paraît s'être produit surtout entre 1890 et 1914. Ils étaient en 1909 environ 653 pour les garçons, et 471 pour les filles, et groupaient quelque 96.300 jeunes gens et 61.500 jeunes filles, soit en tout 157.800 enfants et adolescents. Dirigés par des hommes zélés, persévérants et sachant se mettre à la portée de la jeunesse, les patronages se révélèrent comme un moyen d'action particulièrement efficace et une pépinière pour les œuvres catholiques. Ils restent essentiels aujourd'hui mais rencontrent bien plus de difficultés qu'avant la guerre.

Aux patronages et aux retraites fermées, nous croyons devoir ajouter encore, pour cette troisième période, les *œuvres apologétiques*. La principale préoccupation de la section des œuvres religieuses, au Congrès catholique de Malines de 1909, fut d'ordre apologétique. L'*Écho religieux de Belgique*, créé en 1899 et qui prend en 1903 le titre de *Revue Apologétique*, n'a pas encore l'allure d'un organe de combat. Mais, à partir de 1910, la *Tribune apologétique* relève toutes les attaques contre le catholicisme parues dans les journaux libéraux et socialistes. Elle est pleine de verve et d'à-propos. Contre la Franc-maçonnerie, qui paraît redoubler d'activité en Belgique, se publie depuis 1911 le *Bulletin Antimaçonnique*. La *Défense de la Foi* ou *Geloofsverdediging*, fondée en 1905 par un Père Dominicain, tire en 1909 25.000 exemplaires d'une revue mensuelle : *La Vérité* et *De Waarheid*, et 250.000 exemplaires d'une feuille illustrée de propagande : *Lumière et Charité* et *Licht en Liefde*. Une œuvre semblable à la *Défense de la Foi* fonctionne à Bruges : *Geloofsonderricht*, et à Bruxelles : l'*Œuvre des tracts catholiques*, édités par l'*Action catholique*. De *l'Action catholique* dépend aussi la collection *Science et Foi* qui s'adresse à une élite. Il est donc indubitable que le souci apologétique s'affirme tout spécialement de 1890 à 1914.

De 1914 à 1930.

Enfin depuis la guerre on ne peut hésiter sur les deux tendances dominantes dans l'activité du clergé et des catholiques. Conformément aux exhortations des derniers papes, nous avons développé surtout les œuvres d'*Action catholique*, dont les divers groupements de jeunesse en pays flamand et en pays wallon sont la manifestation la plus intéressante. De plus, les œuvres missionnaire ont recu depuis 1919 bien des formes nouvelles. Grâce à *l'Unio Cleri*, le clergé séculier prend une part considérable dans ce grand mouvement d'assistance et de propagande en faveur des missions étrangères.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

Un des caractères saillants de l'activité belge, à toutes les périodes de ce siècle, est la place considérable qu'y occupe l'enseignement.

La liberté d'enseignement fut la liberté constitutionnelle dont les évêques belges et les supérieurs de certains ordres religieux profitèrent le plus vite et avec le plus de bonheur. Dès 1834, s'ouvre, à Malines d'abord, une université catholique. On chercherait en vain dans un autre pays une initiative semblable. N'apparaît-elle pas comme un trait de génie des évêques, aujourd'hui que nous pouvons récapituler ce que, depuis cent ans, la Belgique doit à Son *Alma Mater?*

L'enseignement moyen libre se reforme et se développe aussitôt après 1830, par la création des petits séminaires, dont nous avons déjà parlé, de collèges et d'instituts épiscopaux, de collèges de jésuites et d'autres congrégations de prêtres. En 1840, le diocèse de Bruges compte huit collèges épiscopaux. Sous Mgr Van Bommel († 1852), il y en a sept qui dépendent de l'évêché de Liége ou que dirigent au moins des prêtres de ce diocèse. Les jésuites ont ouvert, de 1831 à 1845, les collèges de Namur, de Gand, de Bruxelles, de Liége, de Tournai, d'Anvers, de Turnhout. Les joséphites, de 1837 à 1842, ceux de Melle, Tirlemont, Louvain.

L'*Annuaire catholique de Belgique* énumère pour 1928 dix petits séminaires, soixante-dix collèges diocésains, dont 21 dans l'archidiocèse de Malines, 20 dans le diocèse de Liége, 12 dans le diocèse de Bruges et 6 dans chacun des autres diocèses, 29 collèges de religieux, dont 13 des jésuites, huit écoles normales diocésaines, sept écoles normales dirigées par des religieux. Dans les petits séminaires, collèges et instituts diocésains se dépensent actuellement près de 1600 prêtres séculiers (1927-28). Le lecteur se souviendra du chiffre du clergé rétribué : 5988 en 1919. Ainsi, plus d'un quart du clergé séculier s'emploie à l'enseignement moyen.

Il faut ajouter à ces éducateurs ceux du clergé régulier. D'après l'*Annuaire statistique* de 1925-26, sur 9858 religieux (1920), 2,285 appartiennent à des congrégations purement enseignantes et 2,635 à des congrégations dont l'enseignement est au moins un des buts, à côté de l'hospitalisation, du saint ministère et de la vie contemplative. Puisque nous ne parlons que de l'apostolat des prêtres belges, il nous est naturellement interdit de nous arrêter ici au chiffre de religieuses : 21.017 dans les congrégations purement enseignantes. Elles jouent auprès des enfants et des jeunes filles le rôle que les prêtres et les religieux jouent pour les garçons.

Les collèges libres de l'enseignement moyen ne reçoivent pas de subside. Ils comptaient cependant en 1925 une population scolaire d'environ 43.000 jeunes gens, tandis que celle des établissements moyens officiels s'élevait à 36.254.

L'Église belge est fière de ces résultats. Grâce à ses collèges, elle continue à former l'immense majorité des jeunes gens catholiques appartenant aux classes cultivées et même bien des fils de familles libérales. Elle entretient des rapports intimes avec les parents qui lui ont confié ce qu'ils avaient de plus cher. Elle assure le recrutement de son sacerdoce séculier et régulier. Elle prépare lentement ses futurs prêtres.

Sur l'enfance, le rôle des prêtres s'exerce surtout par les cours de catéchisme donnés à l'école ou à l'église, car l'enseignement des petits se trouve plutôt aux mains de Frères, de religieuses et de laïques. Rappelons ici la politique constante de l'Église, en Belgique, de faire maintenir au programme de l'école primaire même officielle le cours de religion et de morale. L'immense majorité du pays désire en effet l'enseignement religieux et la liberté des parents qui n'en veulent pas se trouve sauvegardée, si l'on en dispense leurs enfants.

LE MINISTÈRE PAROISSIAL

Revenons à cette portion de l'armée des apôtres qui s'emploie dans les paroisses. La paroisse reste évidemment pour les

chrétiens laïques le centre religieux par excellence. Ils y trouvent leur pasteur, chargé, par devoir de justice, du soin de leurs âmes, célébrant pour eux, par la volonté de l'Église, le saint sacrifice à certains jours, et à qui sont réservées quelques fonctions particulières, comme le baptême solennel et l'assistance aux mariages. C'est grâce surtout au réseau serré des paroisses, à la présence ininterrompue du curé dans le moindre de nos villages, que se garde et se transmet le dépôt sacré de la foi. Mais ces vies de pasteurs, dont les fonctions primordiales ne sont point autres que celles des curés d'ancien régime, échappent à l'histoire. Elles diffèrent cependant beaucoup d'une région à l'autre, qu'il s'agisse d'un prêtre d'une grande paroisse urbaine, dont l'église est fréquentée par des personnes riches et bienfaisantes, dont les initiatives nouvelles trouvent facilement des exécuteurs parmi les jeunes gens, les jeunes filles, les hommes et les femmes, ou d'un curé de petit village pauvre et peu cultivé des Ardennes. Ici, dans le Limbourg par exemple, des doyennés entiers où tout le monde, sauf de très rares exceptions, fait encore ses Pâques; là, de grosses agglomérations du Hainaut, du pays de Liége, où 70, 80 % des habitants ont oublié le chemin de l'Église. Mais, nulle part, le prêtre ne peut aujourd'hui conserver son troupeau, encore moins reconquérir les brebis égarées, sans une attention persévérante et sans un travail ardu, continuel, monotone. Par là surtout, il se distingue du prêtre d'autrefois. Son œil doit donc toujours être ouvert sur les dangers nouveaux que courent ses paroissiens, par le fait des journaux qu'ils reçoivent, des ateliers où ils travaillent, des plaisirs auxquels ils s'adonnent. Il lui faudra trouver le moyen d'attirer au moins à certaines réunions du culte ceux qui ne viennent plus à la messe; de garder les enfants qui lui échappent après la première communion; de former, de conserver, d'augmenter une élite qui donnera l'exemple de la fréquente communion et du dévouement aux œuvres. Il devra répéter mille fois les mêmes conseils, les mêmes objurgations, sans obtenir beaucoup plus de résultats, la millième fois que la première. Il organisera des réunions extraordinaires,

qui paraîtront avoir remué les âmes, mais qui n'auront souvent fait que les effleurer. Il groupera les hommes ou les jeunes gens pour un but bien déterminé de dévotion ou de charité, et les hommes et les jeunes gens trouveront bientôt toutes sortes d'excuses pour se dispenser de paraître aux réunions.

L'*Annuaire catholique de Belgique*, publié pour la première fois en 1928 par MM. J. Leclercq et A. Mampaey, et dont le second volume, qui paraîtra vers la fin de cette année, promet d'être un répertoire de la plus haute valeur, donne sous le nom de chaque paroisse, des paroisses au moins d'où est revenu le questionnaire envoyé par les auteurs, la liste des œuvres religieuses, des écoles catholiques, des œuvres d'Action Catholique, des œuvres sociales masculines et féminines, des bibliothèques existant dans ce ressort. Il fut, semble-t-il, difficile de faire rentrer tous les organismes dans ces catégories. Quoiqu'il en en soit, on assiste, lorsqu'on feuillette ce répertoire, à un défilé interminable de confréries des Ames, de saint Joseph, de saint Antoine, etc.; de congrégations de la Sainte Vierge sous des vocables divers; de Conférences de Saint Vincent de Paul; de cercles d'études; de croisades eucharistiques; d'œuvres missionnaires; de Ligues du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur; de ligues ouvrières et agricoles; de sections dramatiques; de sections de l'A. C. J. B, de la J. O. C. masculine et féminine; de patronages, etc., etc. En tout cela, semble-t-il, il n'y a rien de propre à la Belgique. Mais le particularisme s'y révèle plus qu'en France ou en Allemagne et nous n'y rencontrons pas d'équivalent à l'immense organisation centrale du *Caritas Verband* de l'Allemagne catholique. Si, du programme dessiné dans cet *Annuaire*, nous passons à sa réalisation, nous retrouvons vite, chez ces curés et ces vicaires, le même tempérament que celui de ces ouvriers flamands et wallons, vigoureux, résistants de corps et d'âme, appliqués et tenaces dans le travail. Le prêtre belge se contente aisément d'une humble place où, chaque jour, il accomplit consciencieusement ce qu'il doit accomplir. Aussi de ces milliers de curés, de vicaires, de prédicateurs, de confesseurs, de profes-

seurs, combien peu émergent à nos yeux! Ceux dont le nom n'a pas péri sont des prédicateurs de sermons d'apparat, de missions, ou des hommes d'œuvres s'étant fait remarquer par quelque initiative nouvelle. Sans être l'ennemi des livres et de la méditation, le prêtre belge leur préfère l'action. Il commence parfois par critiquer les ordres qu'il reçoit, mais il les exécute tout de même sans tarder et pleinement. Il suit attentivement, dans les paroisses qui entourent la sienne, le mouvement religieux, et après avoir déclaré que l'innovation d'un confrère s'étiolerait dans son domaine à lui, il finit par l'imiter. Sainte et féconde rivalité, nécessaire pour combattre la routine à laquelle les ministres des choses saintes sont des plus exposés!

DEPOSITUM CUSTODI

Feller écrivait de la Belgique, en 1787 : « Nulle part l'attachement à la foi catholique n'est plus sincère, plus ferme, plus éclairé ». Pierre Kersten appréciait de la même manière, en 1834, la pratique religieuse: « Il y a peu de pays sans doute où le peuple soit demeuré aussi attaché à ses principes, aussi franchement catholique ». Le clergé belge de ces cent dernières années peut-il se rendre témoignage d'avoir conservé ce dépôt sacré de la foi populaire? Peut-il répéter aujourd'hui les appréciations de Feller et de Kersten?

Comme en 1830, alors que la Belgique ne comptait que 3.700.000 habitants, le chiffre des non-baptisés est peu élevé en 1900, alors que sa population dépasse les huit millions. On a calculé que, de 1900 à 1924, pour soixante localités, sur soixante-treize, de l'arrondissement de Charleroi, un des moins chrétiens du pays, l'écart entre les baptêmes et les naissances ne fut que de 12.271 pour 119.730, c'est-à-dire de 7 % environ. Ce premier résultat mérite d'être signalé ici. La Belgique est restée, dans son immense majorité, un pays catholique, un pays de fidèles, d'enfants de l'Église.

Mais que faut-il dire de la pratique religieuse de ces millions de baptisés, comparée à celle d'il y a cent ans?

Le P. Delplace publiait dans l'*Écho religieux de Belgique*, en 1900-1901, une statistique de 1829, fort curieuse, quoique malheureusement incomplète et souvent imprécise, surtout pour les villes. Elle porte sur les communions pascales et les communions annuelles dans dix-huit doyennés de l'archidiocèse, dont Bruxelles, Malines, Aerschot, Lierre, Nivelles, Wavre et Diest. Le nombre des abstentions à Pâques y est remarquablement faible. Sur les 120 paroisses envisagées, 26 ne signalent aucun baptisé qui ait manqué au devoir pascal, 49 n'en ont pas dix. A Diest, 107 sur 6.255 communiants ont été en défaut. A Nivelles, une centaine sur 3000. Pour deux paroisses de Malines, Sainte-Catherine et Saint Jean-Baptiste, on compte respectivement 3.300 et 2.200 fidèles, et, dans les deux cas, 100 abstentions. Cent aussi à Braine l'Alleud, pour 2.700 baptisés. A Schaerbeek, les 1.100 chrétiens en âge de communier, sans aucune exception, se sont approchés de la Table Sainte, comme les 800 de Saventhem, les 1800 de Wavre-Notre-Dame et les 1500 de Wavre-Sainte-Catherine. De tous les chiffres fournis, le plus défavorable, et de très loin, est celui de Saint-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles : 6.000 communiants, dont 2.500 ont fait défaut.

Mais le même tableau comporte une autre colonne : celle du nombre moyen des communions annuelles par communiant. Or, malgré le chiffre élevé de catholiques pratiquants, cette moyenne n'est jamais supérieure à 7. Elle descend le plus souvent à 3 ou à 4! Sous ce rapport, évidemment, nous avons fait d'immenses progrès depuis 1830. L'élite catholique manifeste bien plus de ferveur aujourd'hui qu'autrefois.

D'autre part, comme dans la plupart des autres pays catholiques, la proportion des croyants a fortement baissé en Belgique entre 1830 et 1930. De combien? Nous ne pouvons le dire. Peut-être le clergé belge, séculier et régulier, ne s'adapta-t-il pas toujours assez rapidement à des situations nouvelles. Peut-être manqua-t-il parfois de clairvoyance. Peut-être négligea-t-il trop certains moyens d'apostolat, par exemple la presse. Peut-être travaille-t-il encore en ordre trop dispersé, sans savoir assez où il va, sans

regarder en face les échecs subis et rechercher leurs causes. Comment expliquer par exemple la force extraordinaire de l'Église dans l'enseignement supérieur, secondaire, primaire, normal... et, d'autre part, l'abaissement effrayant de la natalité, l'accroissement tout aussi redoutable des divorces et l'abandon de la pratique religieuse par un grand nombre d'adultes, de toutes les classes sociales?

Mais il serait souverainement injuste de rendre le clergé responsable des pertes subies. La foi et la morale furent-elles jamais exposées à des dangers aussi variés, aussi multipliés, aussi séduisants, aussi formidables? Les prêtres furent-ils jamais aussi actifs que pendant ce dernier siècle? Quant à la foi de ce clergé, elle apparaît à tous ceux qui le connaissent d'un peu près, magnifique, inébranlable, unanime. Foi entière, qui n'aime pas les nouveautés doctrinales, qui se règle jalousement sur la foi de Rome, qui ne se perd pas en discussions, mais qui n'a rien de soupconneux, de tracassier, d'intolérant. Foi qui agit, mais qui conserve en même temps le goût des belles démonstrations religieuses, des processions, des pèlerinages. Car, en un dernier sens encore, le clergé belge a su garder le dépôt catholique du passé. Nous retrouvons dans l'histoire religieuse de la Belgique depuis 1830, le même souci d'orthodoxie, la même horreur des hérésies, la même fidélité au siège de Pierre, le même attachement aux ordres religieux par lesquels nos ancêtres se signalèrent dans le passé.

Aussi n'est-ce pas sans émotion que nous nous reportons en cette année du centenaire à ces archevêques, Sterckx, Dechamps, Goossens, Mercier, à ces évêques, à ces milliers de prêtres, séculiers et réguliers, curés, vicaires, chapelains, aumôniers, prédicateurs, confesseurs, professeurs de collèges ou d'universités. Ils furent dans cette portion, petite mais choisie, du champ du Seigneur, la Belgique, d'infatigables et d'intelligents vignerons.

É. DE MOREAU, S. I.